

chômage qui a suivi a été encore plus désastreuse. C'est un fait que, malgré les pertes de vies et tout ce que la dernière guerre a coûté de sacrifices et de sang, la dégradation morale, la dégénérescence a été encore plus marquée durant cette longue période de chômage qu'au cours du conflit lui-même. Peut-être est-ce beaucoup dire. Je crois tout de même que ceux qui ont connu cette époque et se sont trouvés mêlés aux luttes soutenues par ceux qui tentaient d'assurer la subsistance des leurs seront d'accord avec moi.

Si l'intérêt public devait y trouver son compte, il serait sans doute aisé de soumettre ce projet de loi à une critique destructive en soulignant ses faiblesses et ses insuffisances. Les principales faiblesses, ou les insuffisances devrais-je plutôt dire, sont au nombre de trois.

En premier lieu, le bill ne favorise que ceux qui avaient un emploi avant leur enrôlement, ne tenant ainsi aucun compte du très grand nombre de ceux qui malheureusement et temporairement aussi, peut-être, étaient sans emploi au moment d'entrer au service de Sa Majesté.

En deuxième lieu, le bill n'assure pas de meilleur emploi que celui dont ils jouissaient au moment du départ à ceux qui avaient un emploi lors de l'enrôlement, quelque piètrement rétribués qu'ils aient été à ce moment et quelque changeantes qu'aient été les circonstances; à cette réserve près qu'il garantit les droits d'ancienneté, le cas échéant, à ceux qui se sont enrôlés,—et ces cas sont naturellement assez rares.

Ce bill est insuffisant à un troisième point de vue. En effet, il ne tient pas compte, et il ne pourrait le faire d'ailleurs, des gens dont les emplois n'existeront plus à leur retour de la guerre, et il est fort possible qu'un grand nombre d'anciens combattants soient dans ce cas, étant donné que les conditions économiques et sociales évoluent si rapidement de nos jours.

La présentation de ce bill n'est guère plus qu'un geste. D'autre part, c'est un geste louable et avisé, et il démontre que le nouveau ministre du Travail (M. Mitchell) se rend au moins compte de l'existence du problème que le Canada devra résoudre un jour, c'est-à-dire le rapatriement et la démobilisation d'un grand nombre de soldats.

La reconnaissance de l'existence du problème général, qui est peut-être plus intéressante que le bill même, se trouve dans le préambule. Je désire en citer les premiers mots:

...donnera lieu à un grand problème national lorsque les membres de ces forces auront terminé leur service et devront être réintégrés dans des emplois civils.

[M. Roebuck.]

Je lis plus loin, vers la fin du paragraphe:

...il est jugé à propos, pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada, de prendre des mesures en vue de la réintégration ordonnée des personnes susdites dans leurs emplois antérieurs.

Or, s'il est opportun que les hommes qui occupaient antérieurement des emplois y soient réintégrés, l'à-propos de cette initiative ne se limite assurément pas à ces gens. Il est fort opportun qu'on trouve de l'emploi à tous les hommes licenciés des forces armées du Canada. Ce qui importe, c'est que l'on trouve des emplois à tous, et que l'on ne se contente pas de réintégrer ceux qui étaient déjà employés.

Puisque le Gouvernement s'est évidemment rendu compte de l'un des aspects du problème, il devrait assurément se préoccuper de l'autre.

Le besoin dont j'ai parlé ne se limite pas non plus à ceux qui ont servi dans nos forces armées. Je frémis parfois à la pensée de voir, la guerre terminée, peut-être un demi-million d'hommes licenciés de l'armée canadienne aller rejoindre sur le marché de la main-d'œuvre quelque sept cent mille hommes et femmes congédiés de nos industries de guerre. Nous verrons donc près de 1,200,000 soldats ou ouvriers, peu importe le nom, soldats en uniformes et soldats en salopettes, actuellement engagés dans notre effort de guerre, aller soudainement grossir les rangs de l'armée des chômeurs. C'est à faire frémir, à faire défaillir les plus braves parmi ceux qui songent à l'avenir. Et pourtant ce peut être et ce sera sûrement le cas si nous ne prenons des mesures pour y parer.

Le Parlement a le devoir d'étudier la question et, s'il en a le pouvoir, d'éviter au pays une telle catastrophe. Mais il faut commencer sans tarder. C'est l'un de nos principaux devoirs, mais il n'intéresse pas que nous. En effet, nous ne sommes pas seuls à entretenir les inquiétudes que j'ai exposées et qui doivent hanter les esprits de tous les honorables députés. Nous ne sommes pas seuls à entrevoir, non pas le désastre qui nous attend si nous commettons l'erreur de ne pas y parer, mais le nouvel ordre mondial qui sera le nôtre, si nous avons la sagesse de le préparer.

Ces pensées occupent partout les esprits. Elles peuvent être moins manifestes pour certains honorables députés, quoique mon cas n'ait peut-être rien d'exceptionnel. Je dis "peut-être", car partout autour de moi, je sens ces pensées envahir les esprits, pensées de découragement et de mécontentement, désir de parer par quelque moyen aux problèmes dont l'imminence apparaît à chacun.

Je désire signaler à la Chambre l'un des documents historiques les plus importants de notre âge, je veux dire la déclaration de l'Atlan-